

GUIDE PRATIQUE POUR LE COMMERCE



Royaume du Maroc Programme de Vérification de la Conformité des Produits Industriels



Cette fiche de données a été établie spécifiquement en ce qui concerne les exportations vers le Royaume du Maroc

Date émission: **22/02/2021**

Dernière modification: **29/10/2021**

1. EVALUATION DE LA CONFORMITE DES PRODUITS

NOM DU PROGRAMME	Programme de Vérification de la Conformité des Produits Industriels.
PROGRAMME MANDATE PAR	Ministère de l'Industrie, du Commerce (MIC)
DATE DE MISE EN ŒUVRE	14 Juillet 2021
OBJECTIF DU PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les produits importés sont conformes aux exigences de santé et de sécurité des normes et/ou réglementations techniques Marocaines. Protéger le public contre les produits non conformes aux normes (de mauvaise qualité) qui peuvent mettre en danger la santé publique, la sécurité et l'environnement. Protéger les fabricants locaux, les importateurs et les distributeurs contre la concurrence déloyale des produits industriels importés qui ne répondent pas aux normes locales.
CHAMP D'APPLICATION DU PROGRAMME	<p>S'assurer que tous les produits industriels importés couverts par une réglementation nationale sont conformes aux normes et réglementations techniques marocaines.</p> <p>Le Programme de Vérification de la Conformité comprend deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle au pays d'origine avant que les marchandises ne soient expédiées vers le Royaume du Maroc (voir ci-dessous la liste des produits soumis au contrôle à l'origine au point 2). Contrôle à destination à l'arrivée des marchandises au Royaume du Maroc (voir ci-dessous la liste des produits soumis au contrôle à destination au point 2).

PROCESSUS DE VERIFICATION

A) Processus de Vérification dans le pays d'origine/expédition avant embarquement des marchandises :

1. **Demande** : L'exportateur soumet une demande de certification (RfC) avec l'ensemble des documents requis disponibles via le Portail SGS des exportateurs au lien <https://exporterportal.sgs.com/>. Cette action enregistre automatiquement une demande dans la plateforme SGS, qui sera traitée par le bureau pays de SGS et qui sera également vue par le bureau de liaison SGS au Maroc.
2. **Vérification**: Le bureau d'exécution de SGS dans le pays d'expédition assure la liaison avec l'exportateur pour demander les documents obligatoires et les informations complémentaires sur les marchandises, c'est-à-dire la description détaillée des produits - fiche technique du produit -, le système de gestion de la qualité du fabricant, les rapports d'essais disponibles, etc., et le lieu où se trouvent les marchandises pour vérification ainsi qu'une copie de la facture relative à l'expédition. Le bureau d'exécution de SGS émettra la facture de prestation et coordonnera avec le fournisseur / exportateur pour la réalisation des interventions applicables (inspection, échantillonnage / test).
3. **Evaluation** : Les rapports issus des activités de vérification (rapport d'inspection, rapport(s) d'essai) ainsi que les documents reçus sont soumis au centre de certification SGS pour examen par rapport aux exigences réglementaires en vigueur.
4. **Attestation** : La revue satisfaisante des différents rapports et documents conduit à la délivrance d'un certificat de conformité attestant la conformité de l'envoi. Si des divergences sont identifiées, un feedback est donné à l'exportateur ainsi que des conseils pour la mise en œuvre des corrections nécessaires pour assurer la conformité.


B) Processus de vérification à destination à l'arrivée des marchandises.

Il existe deux processus d'intervention à destination :

- **Intervention à Destination pour les marchandises contrôlées à l'origine (arrivant au Royaume du Maroc avec un CdC) :**

1. **Demande**: Grâce à une interface entre le système du Ministère et le système de SGS, SGS sera notifié chaque fois que l'importateur ou son transitaire télécharge via PORTNET les documents et les détails du certificat de conformité émis par SGS dans le pays de départ des marchandises. SGS Maroc recevra une notification automatique, informera l'importateur et établira la facture pour le paiement du service local.
2. **Vérification**: Le bureau de liaison SGS au Maroc comparera les documents disponibles dans le système du Ministère avec les détails du CdC délivré par SGS à l'origine et confirmera l'authenticité du certificat de conformité.
3. **Validation**: Après examen documentaire, le dossier sera accepté/rejeté via le système du Ministère.

	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention à Destination pour les marchandises à inspecter à destination à l'arrivée (pas d'inspection à l'origine) <ol style="list-style-type: none"> 1. Demande: Le Ministère de l'Industrie, du Commerce attribue l'intervention à destination au Prestataire, après que l'importateur a soumis sur PORTNET tous les documents et informations relatifs à la cargaison à importer. SGS Maroc interfacera avec le système du Ministère pour recevoir automatiquement les demandes attribuées à SGS. SGS informera l'importateur et établira la facture pour que l'importateur paie le service local. 2. Vérification: Le bureau de liaison SGS au Maroc suivra les instructions de Vérification du Ministère ou, s'il ne les fournit pas, exécutera le moteur d'évaluation des risques PROFILER pour : <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Confirmer la transaction dans le système du ministère - sur la base d'une revue documentaire. 2.2. Suggérer une revue documentaire et une inspection à destination - Inspection à planifier avec l'importateur ou son transitaire. 2.3. Suggérer une revue documentaire, une inspection de destination et un échantillonnage des marchandises. Inspection à planifier avec l'importateur ou son transitaire. Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique décidera du laboratoire local pour tester les échantillons prélevés lors de l'inspection. 3. Evaluation: Les rapports des activités de vérification (points 2.2 et 2.3 ci-dessus) sont évalués et les résultats acceptés ou rejetés sont enregistrés dans le système du Ministère.
<p>METHODE D'EVALUATION</p>	<p>Trois méthodes sont proposées aux exportateurs afin de démontrer la conformité de leurs produits et obtenir un certificat de conformité (CdC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route A – pour les expéditions irrégulières et ponctuelles de marchandises ; Test et inspection des expéditions par envoi. • Route B (Enregistrement) – pour les exportations fréquentes de produits homogènes ; vérification annuelle de la conformité du produit (enregistrement) et inspections aléatoires tous les 3 mois. • Route C (Licence) – pour les fabricants et leurs représentants officiels ; un audit d'usine annuel ainsi que des tests des marchandises et une inspection aléatoire tous les 6 mois sont requis.
<p>CERTIFICAT DE CONFORMITE (CdC)</p>	<p>Un Certificat de conformité (CdC) est délivré pour prouver la conformité de l'expédition aux normes applicables. Le CdC est requis pour le processus de dédouanement.</p>
<p>RAPPORT DE NON-CONFORMITE (RNC)</p>	<p>Si les rapports des activités de vérification telles que les essais ou l'inspection présentent des divergences par rapport aux exigences de la norme, l'exportateur sera informé en conséquence. Si aucune mesure corrective n'est prise par l'exportateur pour assurer la conformité des marchandises, un « rapport de non-conformité » (RNC) sera émis. Cela implique que ces marchandises ne sont pas autorisées à entrer dans le Royaume du Maroc.</p>

EXIGENCES DE CONFORMITE	<p>Les marchandises importées au Royaume du Maroc doivent être conformes aux normes locales obligatoires et/ou aux réglementations techniques en vigueur, adoptés par arrêté du MIC conformément à l'article 9 de la loi n ° 24-09 et aux spécifications techniques relatives aux caractéristiques de sécurité requises d'un produit.</p> <p>Les détails réglementaires se trouvent sur le site du ministère : http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/surveillance-du-march%C3%A9</p> <p>Les laboratoires agréés pour les interventions à effectuer à l'origine avant l'expédition de la marchandise sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laboratoires accrédités ISO/IEC 17025 par un Organisme d'Accréditation membre d'ILAC • Autres laboratoires agréés par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et SGS.
DEVIATIONS NATIONALES	<p>Produits électriques : Fiche et prise selon la norme NM 06.6.090 (type C / E), tension : 220V, fréquence 50 Hz.</p>
ETIQUETAGE/MARQUAGE	<p>Marquages et instructions minimum en arabe pour les « biens de consommation ». Marquage CMim  obligatoire sur les produits électriques (BT) les équipements concernés par la compatibilité électromagnétique (EMC) et les jouets, conformément aux arrêtés no.2573-14 (sécurité électrique), 2574-14 (Compatibilité Electromagnétique), 2575-14 (sécurité des jouets) et 3228-13 (marquage).</p>
AUTRES EXIGENCES SPECIFIQUES	<p>Déclaration de conformité et fiche technique obligatoires pour les produits électriques et les jouets conformément aux arrêtés no. 2573-14, 2574-14, 2575-14 et 3228-13.</p>

2. LISTE DES PRODUITS SOUMIS AU PROGRAMME

PRODUITS SOUMIS AU CONTRÔLE A L'ORIGINE AVANT EMBARQUEMENT	<ol style="list-style-type: none"> 1. Produits concernés par la compatibilité électromagnétique. 2. Produits électriques (Basse tension, conducteurs, câbles, transformateurs et autre) 3. Produits chimiques (Détergent, bitume, allumettes, briquets...etc) 4. Construction (Verre, produits sidérurgiques...etc) 5. Produits sanitaire (Tuyauterie, tubes, bandes d'arrêts...etc) 6. Produit en plastique 7. Automobiles (Roues, jantes, garniture d'embrayage...etc) 8. Produits d'ameublement (Lits, chaise...etc) 9. Produits en contact avec les aliments (ustensiles de cuisine, vaisselle ...etc) 10. Produits électroménagers (Réfrigérateurs, congélateur, lave-vaisselle...etc) 11. Équipement de protection individuelle (EPI), casques pour motocyclettes 12. ...etc <p>La liste détaillée des produits peut être consultée sur le www.sgsgroup.ma</p>
---	---

<p>PRODUITS SOUMIS AU CONTRÔLE A DESTINATION</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pièces de rechanges automobiles : Pneus, Batteries, Garnitures de frein, vitrage, Eléments filtrants, Câble de commande mécanique, Chambres à air, Ressorts à lame 2. Produits de construction : Carreaux céramiques, Ciment, Feuilles d'étanchéité, Les produits sanitaires, La robinetterie, Tubes en matière plastique, Fil machine et fer à béton, la peinture 3. Panneaux en bois 4. Appareils à gaz : Appareils de chauffage à gaz, Chauffe-eaux à gaz 5. Articles d'habillement autres que vêtements de travail 6. Autres textiles : Couvertures, Tapis et moquettes 7. Articles chaussants 8. Produits électriques : Chargeurs pour téléphones portables, Disjoncteurs 9. Couvertures, Tapis, Moquettes et Tissus d'ameublement 10. Articles d'hygiène : Couches bébés 11. Masques de protection : Masques de protection en tissu non tissé à usage non médical, Masques de protection en tissu à usage non médical 12. Peinture 13. ...etc <p>La liste détaillée des produits peut être consultée sur le www.sgsgroup.ma</p>
---	---

3. LISTE DES PRODUITS EXEMPTES

Les produits suivants sont exemptés du Programme de Vérification de la Conformité :

- Effets personnels (selon la procédure locale)
- Sacs en plastique avec les codes SH suivants (selon le tarif douanier local): 3923210010, 3923210090, 3923290011, 3923290019, 3923290081, 3923290089, 4202110010, 4202110020, 4202110090, 4202121011, 4202121019, 4202121091, 4202121092, 4202121099, 4202122011, 4202122019, 4202122090, 4202123000, 4202124000, 4202129011, 4202129019, 4202129091, 4202129099, 4202191000, 4202192000, 4202193000, 4202194000, 4202199010, 4202199090, 4202210000, 4202221011, 4202221019, 4202221090, 4202222000, 4202229000, 4202290000, 4202310000, 4202321011, 4202321019, 4202321091, 4202321099, 4202329000, 4202391000, 4202392000, 4202393000, 4202394000, 4202399000, 4202910000, 4202921011, 4202921019, 4202921091, 4202921092, 4202921099, 4202929010, 4202929090

4. STRUCTURE DES HONORAIRES

• HONORAIRES POUR LE CONTRÔLE A L'ORIGINE

Route A	<ul style="list-style-type: none"> • Frais Ad Valorem de 0,45% de la valeur FOB des marchandises importées • Frais Minimum par expédition 315 USD (trois cent quinze USD) • Frais Maximum par expédition 2'500 USD (deux mille cinq cents USD)
Route B	<ul style="list-style-type: none"> • Frais Ad Valorem de 0,40% de la valeur FOB des marchandises importées • Frais Minimum par expédition 300 USD (trois cents USD) • Frais Maximum par expédition 2'500 USD (deux mille cinq cents USD)
Route C	<ul style="list-style-type: none"> • Frais Ad Valorem de 0,25% de la valeur FOB des marchandises importées • Frais Minimum par expédition 280 USD (deux cent quatre-vingt USD) • Frais Maximum par expédition 2'400 USD (deux mille quatre cents USD)

• HONORAIRES POUR LE CONTRÔLE A DESTINATION

350 MAD par Transaction

Couverture et Conditions

Les frais ci-dessus sont hors taxes et couvrent la vérification documentaire et l'inspection physique des marchandises (le cas échéant).

Les frais ci-dessus **n'incluent pas** les activités suivantes :

- Échantillonnage des expéditions en vrac
- Tests/Essais en laboratoire
- Licence et enregistrement
- Audit d'usine
- Scellé des conteneurs
- Audits
- Réinspection en cas de défaut de l'exportateur de présenter les marchandises pour l'expédition réelle
- Inspections Techniques Industrielles
- Les frais encourus par l'exportateur lors de la mise à disposition des marchandises pour inspection et/ou essai.

Ces prestations seront facturées directement par SGS au cas par cas.

L'honoraire de SGS est calculé sur la base de la valeur de la facture présentée par l'exportateur.

5. CONTACT POUR INFORMATION

VEUILLEZ VERIFIER LA LISTE DE CONTACTS SGS AU MONDE SUR NOTRE SITE WEB.
LES IMPORTATEURS PEUVENT CONTACTER NOTRE BUREAU DE LIAISON SGS

SGS Maroc S.A
67 Avenue des FAR
20000 Casablanca – Maroc

Tel: + 212 522 664 824
Email: ma.pca@sgs.com

Les informations contenues dans ce document ont pour but de faciliter l'inspection avant expédition et ne dispense pas les exportateurs ou aux importateurs de leurs obligations en ce qui concerne la conformité avec les règlements d'importation du pays d'importation. Bien que tous les efforts aient été accomplis pour s'assurer de l'exactitude des informations, à la date de la publication de la présente fiche, SGS décline toute responsabilité pour toute erreur ou omission et, en outre, des modifications éventuelles communiquées par les autorités du pays d'importation. Par conséquent, les exportateurs et les importateurs sont priés de vérifier auprès de la SGS, avant l'expédition des marchandises, s'il n'y a aucun doute (problème) concernant la délivrance du rapport des résultats satisfaisants ou tout autre certificat. Pour de plus amples renseignements ou des éclaircissements, bien vouloir contacter le bureau administratif de TFS SGS dans le pays d'inspection des marchandises.